



CHAMPIONNAT -16 ANS MASCULIN (99-98-97-96) 2011-2012

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

9 équipes inscrites

Championnat à 10 équipes (avec un exempt), sur 18 dates

La compétition commence le week-end du 15-16 octobre 2011.

REGLES SPORTIVES

Le nombre de joueur est de 5 au minimum sur la feuille de match et 12 au maximum.

Catégorie	Nombre de joueurs	Taille du ballon	Temps de jeu	Temps mort	Exclusion
- 16 Masculin	6+1 GB	T2	2 fois 25 minutes (10 min de pause)	1 min (1 par mi- temps)	2 min

REGLES TECHNIQUES

Aucune règle technique n'est imposée

LE FAIR-PLAY

Mise en place et respect du protocole du fair-play



REGLES D'ARBITRAGE

Match sec : L'arbitrage et le suivi sont organisés par le club recevant par des JA validés ou des JA en formation (15 à 18 ans) ou des arbitres de moins de 25 ans de grade stagiaire minimum.

Pour les JA dans cet ordre :

- JA Comité ou en formation comité
- JA club ou en formation club

Le non respect de cette règle entrainera : « match perdu par pénalité » pour l'équipe recevante.

Annexe Championnat jeune (pour plus de précision voir règlement arbitrage Comité 01)

1. Responsabilité du club qui reçoit :

a) Le club qui accueille est responsable, via le responsable de la salle et du terrain, du climat pendant toute la durée du tournoi (de l'arrivée au départ des équipes).

Le responsable de la salle et du terrain s'assure que les **personnes extérieures** au tournoi (parents, joueurs, spectateurs,...) n'ont pas pris place sur l'aire de jeu (banc de touche, table); si c'est le cas, il les dirige dans les tribunes.

Il intervient verbalement pour calmer les spectateurs qui essaieraient de déstabiliser les jeunes arbitres ou qui se montreraient grossiers avec n'importe quel acteur du tournoi.

b) Il désigne pour le match un accompagnateur d'arbitre.

c) Il est responsable aussi du choix des arbitres qu'il propose pour les tournois et compétitions. Tout jeune arbitre désigné par le club sur une compétition doit obligatoirement avoir suivi une formation minimum en club. Nous rappelons que chaque club a, à sa disposition, une mallette d'arbitrage pour la formation des pré-JA et JA club.



2. L'accompagnateur d'arbitre :

Il aide ses jeunes arbitres dans leur tâche en les protégeant d'éventuelles agressions verbales et en les corrigeant sur leur arbitrage à la fin du match.

Il peut donner des **consignes brèves aux arbitres au cours du match** à des moments opportuns (avant l'engagement, TTO, ...).

Il intervient pour **calmer « les bancs de touche »** en cas de dérapages verbaux.

Il intervient auprès du responsable de la salle et du terrain **si les problèmes sont extérieurs** à l'aire de jeu (spectateurs, ...)

Il peut **demandeur un temps mort (exceptionnel) pour réunir les JA et les corriger sur un problème plus grave.**

Dans le cadre du « temps mort accompagnateur », si à la suite d'une sanction sportive, les jeunes arbitres n'ont pas prononcé la sanction disciplinaire justifiée par la faute, ceux-ci peuvent, après concertation avec l'accompagnateur, prononcer finalement la sanction disciplinaire adéquate.

En cas d'incidents, le suiveur joindra un rapport détaillant les faits au verso de la feuille de match.

Le match pourra être déclaré perdu par la commission départementale qui traitera le problème.

Dans le cas où le JA est en formation comité, l'accompagnateur et les deux entraîneurs auront la responsabilité de réaliser le suivi de l'arbitre sur son carnet.

3. Organisation de l'arbitrage :

Chaque rencontre des championnats jeunes (- 12, -14, - 16) est **arbitrée par des jeunes arbitres** de catégorie supérieure.

La priorité est donnée aux JA comité ou en formation comité et ensuite club ou en formation club. Ces jeunes arbitres sont en formation et comme toutes personnes qui débutent dans une activité l'erreur est fréquente.

Ces jeunes arbitres ont émis la volonté de se former il est nécessaire d'assurer leur sécurité affective lors de la compétition. L'erreur ne doit pas être prise comme une sanction mais comme un moyen de progresser.

Pour cela le responsable d'équipe se doit d'être un exemple de respect pour ses joueurs mais aussi pour les parents dans les tribunes.

Le manager ne doit pas se servir de sa supériorité dans les rapports ADULTE - JEUNE pour influencer l'arbitrage ou agresser verbalement les jeunes arbitres.

Tous les problèmes concernant l'arbitrage doivent transiter par l'accompagnateur d'arbitre lui seul à le pouvoir d'intervenir.

Le manager doit intervenir de façon éducative envers ses joueurs, d'une part en leur expliquant les fautes qu'ils font et qui ne sont pas forcément sifflées et d'autre part en les sanctionnant eux-mêmes pour un comportement incorrect envers l'adversaire ou les arbitres